

MESURE PERMIS ENGAGEMENT CITOYEN DU DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

C'est un dispositif permettant aux jeunes d'accéder au permis de conduire en échange de 35 heures de bénévolat dans une association du département.

Le montant est de 400 € et de 200 € supplémentaires pour les jeunes handicapés ne pouvant bénéficier d'un financement par la maison départementale des personnes handicapées.

Elle s'adresse aux jeunes :

- de 15 à 25 ans
- résidant dans le département
- ayant eu leur code de la route depuis moins de 3 mois

Il faut en premier lieu se mettre en rapport avec une association et remplir la convention cosignée, envoyer le formulaire de demande (téléchargeable sur le site) au plus tard 15 jours avant le 1er jour de bénévolat. Lorsque la demande est validée par le Conseil départemental, les 35 heures de bénévolat doivent être effectuées dans les 3 mois. L'attestation de fin de la mission doit être transmise au Conseil départemental.

2 000 aides sont disponibles en 2022.

<https://www.jeunesdu62.fr/Ma-mobilite/Mesure-permis-engagement-citoyen>

Conseil départemental du Pas-de-Calais :

Rue Ferdinand Buisson

62018 - Arras

<https://www.pasdecalais.fr/>